

Sarl Agence PALOMAR

Honoraires T.T.C



LOCATIONS HABITATIONS *

ANNONCES PUBLICITAIRES, CONSTITUTION DOSSIER DE SOLVABILITE,
REDACTION CONTRAT DE LOCATION *



DANS LE CADRE D'UNE LOCATION SANS GESTION : 10 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX "LOI ALUR" A LA CHARGE DU BAILLEUR ET 10 €/M2 + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU PRENEUR.

DANS LE CADRE D'UNE LOCATION + GESTION, LA MEME PRESTATION SERA FACTUREE :

De 1m2 à 65 m2 :

7 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU BAILLEUR

7 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU PRENEUR.

De 66 m2 à 95 m2 :

6 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU BAILLEUR

6 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU PRENEUR.

De 96m2 et au plus :

5 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU BAILLEUR

5 €/M2 * + 3 €/M2 HONORAIRES ETAT DES LIEUX A LA CHARGE DU PRENEUR.

PROFESSIONNELS *

5 % sur les loyers de la première période triennale à la charge du preneur

COMMERCIALES / INDUSTRIELLES *

7 % sur les loyers de la première période triennale à la charge du preneur

TRANSACTIONS *

HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR

JUSQU'A 100 000 € 6 000.00 €

DE 100 001 € à 200 000 € 5.50 %

DE 200 001 € à 300 000 € 5.00 %

DE 300 001 € à 600 000 € 4.50 %

DE 600 001 € à 1 000 000 € 4.00 %

PLUS DE 1 000 001 € 3.50 %

REDACTION D'ACTES *

BAIL COMMERCIAL Preneur 1 000 €

BAIL PROFESSIONNEL Preneur 1 000 €

AVIS DE VALEUR D'UN BIEN *

AVIS DE PRIX – ATTESTATION : 150 €*

HONORAIRES DE GERANCE

7 % du montant des encaissements + T.V.A 20 % OU 10.20 % du montant des encaissements +TVA 20 %
AVEC GARANTIE DES LOYERS, CHARGES ET TAXES IMPAYES, DETERIORATIONS IMMOBILIERES.

HONORAIRES DE SYNDIC *

POUR LA GESTION COURANTE ET PAR LOT PRINCIPAL : 160 €*

* DONT T.V.A : TAUX EN VIGUEUR : 20 %

*ANNONCES PUBLICITAIRES, CONSTITUTION DOSSIER DE SOLVABILITE, REDACTION CONTRAT DE LOCATION